

L'utilisation d'outils basés sur l'IA dans le cadre de l'élaboration du rapport de réflexion

Les outils basés sur l'IA peuvent servir de support et d'inspiration pour l'élaboration du contenu du rapport.

Il convient notamment de tenir compte des points suivants :

- En raison de leur mode de fonctionnement, les outils basés sur l'IA ne restituent pas correctement les théories, méthodes, modèles, etc., ni leurs sources. Il est donc impératif de vérifier le contenu dans la source originale et de se référer à celle-ci
- Lorsque l'on effectue des saisies dans des outils basés sur l'IA – en particulier lorsque ceux-ci utilisent les contenus afin de s'entraîner –, il convient de tenir compte des dispositions légales mentionnées dans le chapitre « Protection des données » en ce qui concerne la protection des données et le droit d'auteur.

Aujourd'hui, il est courant d'utiliser des outils basés sur l'IA pour vérifier le style et la grammaire d'une production écrite, en plus de contrôler le texte soi-même ou de le faire relire par une autre personne.

Les propositions de corrections doivent être vérifiées attentivement, car :

- Les outils basés sur l'IA ne savent pas toujours interpréter correctement le style et/ou le contexte et peuvent donc proposer des modifications erronées
- Les outils basés sur l'IA rencontrent des limites face à un langage technique ou des contenus complexes
- Les outils basés sur l'IA peuvent parfois utiliser des caractères typographiques spéciaux ou procéder à d'autres ajustements qui ne sont pas conformes avec le reste du texte

Les outils d'IA courants et disponibles en libre accès enregistrent les données saisies et les utilisent afin de s'entraîner. Pour des raisons liées à la protection des données, au droit d'auteur et au droit pénal, il est donc interdit de saisir les contenus suivants dans tout outil qui enregistre et utilise ces informations dans le but de s'améliorer en permanence¹ :

- Données personnelles confidentielles, telles que des noms, adresses, dates de naissance ou autres informations permettant d'identifier une personne. Il s'agit notamment de données sensibles sur l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses, la santé, l'orientation sexuelle, etc.
- Données contractuelles et secrets professionnels, tels que des documents internes, des contrats et des procès-verbaux
- Œuvres et marques de tiers (les supports protégés par le droit d'auteur ne doivent pas être réutilisés sans l'accord de l'auteur-e [droit d'auteur])
- Contenus discriminatoires ou dévalorisants

¹ <https://www.secsuisse.ch/offre/fiches-dinformation/lintelligence-artificielle-dans-le-quotidien-professionnel>